Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIme ANNÉE

N° 45.

LAUSANNE

12 novembre 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Le patriotisme à l'école. — Le langage romand. — Chronique scolaire : Genève, Vaud. — Correspondance. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Quelques vieux conseils toujours à propos. — Notre pays (suite) : La Suisse et l'étranger. — Sciences naturelles : Les vins sans alcool. — Grammaire : Imparfait et passé défini. — Problèmes sur les retraites populaires (fin).*

LE PATRIOTISME ET L'ÉCOLE

Depuis quelques temps, on s'étonne — et à juste titre — de voir chez la nouvelle génération une indifférence croissante pour tout ce qui a trait au patriotisme. Cette mentalité est étrange, en effet, et justifie, en quelque sorte, le pessimisme de plusieurs. « La jeunesse n'a plus d'idéal, entend-on dire souvent, c'est la ruine de notre passé, de notre vie nationale, de nos traditions. » Et l'on a soin d'ajouter : « Notre personnel enseignant a une grande tâche à entreprendre. »

Sans accorder un très grand crédit à ces sombres prédictions, il convient de reconnaître que le sentiment patriotique est en baisse chez bon nombre de jeunes gens d'aujourd'hui. Au lieu de pousser des cris d'alarme, il serait préférable d'examiner quels moyens nous avons de développer le patriotisme au sein de la jeunesse.

Tout d'abord, voyons ce qui se fait à l'école primaire. Par des leçons de géographie, d'histoire, d'instruction civique, de chant, etc., l'instituteur s'efforce d'éveiller, chez les enfants, le sentiment patriotique. Au cours de la leçon, quand l'occasion se présente, il ne manque pas de faire connaître aux élèves quels sont les devoirs qui leur incomberont plus tard. Lorsque ces derniers rempliront, chacun dans leur modeste sphère, leurs droits de citoyens, pour peu qu'ils le veuillent, ils se souviendront des leçons reçues.

Par l'enseignement de la gymnastique — malheureusement en déficit dans certaines communes par suite du manque de local et d'engins — l'enfant apprend qu'un jour il devra, comme soldat, assurer l'indépendance de sa patrie. Enfin, il faut aussi mentionner les nombreux concerts dont le produit est en général affecté à une course scolaire.

Il semble que l'école puisse difficilement faire davantage. Il n'est pas de leçon où l'on n'ait l'occasion de parler de la patrie. Il n'est pas de manuel qui n'ait à chaque page un mot ou une phrase éveillant à l'esprit l'idée de patrie. D'autre part, l'idée maîtresse de l'enseignement primaire est de former des citoyens, et cela est heureux dans un pays où le peuple est souverain; il faut nécessairement que les futurs électeurs soient à même de remplir leurs devoirs civiques. A notre époque où l'on s'occupe beaucoup de l'assimilation des étrangers, on doit bien reconnaître que seule l'école est capable de les assimiler tout à fait. Lorsque, plus tard, ils deviennent nos compatriotes, leur éducation civique est heureusement faite.

Autrefois, au temps où l'école ne jouait pas un grand rôle dans l'éducation populaire, c'était à la famille — et plus spécialement à la mère — qu'incombait la tâche de former les futurs citoyens. L'histoire a conservé les noms de quelques-unes de ces mères modèles qui accomplissaient ce grand et noble devoir avec une distinction parfaite. Il y a malheureusement peu de femmes qui comprennent la beauté de cette tâche et le mouvement féministe a eu comme mauvais résultat de les éloigner toujours plus de leur foyer. Peu à peu la famille s'est désintéressée de son rôle éducatif laissant à l'école le soin de combler cette lacune. Pour bien remplir ce rôle, l'école a renouvelé, transformé et augmenté son programme si bien qu'elle est devenue pour beaucoup la grande, la seule éducatrice. Les parents ont peu à peu pris l'habitude de considérer comme leur seul devoir de nourrir et de vêtir leur progéniture et, dès que l'on constate un déficit dans une des branches de l'éducation populaire, on en rend l'école responsable.

Il est vrai qu'à notre époque d'affarisme, il est difficile d'élever une nombreuse famille et le souci du pain quotidien est toujours

le premier des soucis. Par suite du renchérissement de la vie, la situation de la famille pauvre est des plus critiques. Le père est obligé de travailler davantage et la mère n'a pas toujours le temps de s'occuper de ses enfants. L'école n'a cependant pas des remèdes à tous les maux. A peine hors de la classe, l'enfant se soustrait à l'influence du maître. Il se retrouve dans le milieu familial qui n'est pas toujours ce qu'il devrait être. Là, il entend trop souvent des propos qu'il faudrait éviter à ses jeunes oreilles. Trop souvent aussi, la saine discipline est combattue par l'excitation à la révolte. A la fin de la scolarité, l'enfant échappe complètement à l'influence de l'école. Cependant il semble que ce serait le meilleur moment de faire son éducation patriotique. Qui donc peut faire cela, sinon la famille ! C'est elle qui est la véritable éducatrice. Certes, l'école peut faire beaucoup, mais son effort est nul s'il n'est secondé par celui de la famille. Que l'on rende la femme à son foyer, et après cela nous verrons s'il y a lieu d'introduire, dans notre enseignement, de nouvelles leçons de patriotisme.

Paul CHAPUIS.

Le langage romand.

Nous autres, maîtres d'école, nous aurons toujours intérêt à suivre de près — pour autant que nos loisirs et les circonstances le permettent — ce qui se publie dans les journaux et dans les livres sur le parler et le style romands. Nul instituteur ne peut demeurer indifférent devant les efforts tentés chez nous pour perfectionner le langage, améliorer le style, corriger et enrichir le vocabulaire. Aussi avons-nous éprouvé un vif sentiment de curiosité, autant que de reconnaissance, à lire dans une revue de France une piquante et savoureuse critique du langage romand, parue sous le titre : *Le style réfugié*, par Clarsol[1].

Quelques citations amuseront et instruiront nos lecteurs. Il nous sera permis d'y ajouter par-ci par-là nos réserves.

Qu'est-ce d'abord que le style réfugié ?

« On appelle style réfugié la manière d'écrire de ces protestants français qui, ayant fui dans les cantons helvétiques lors de la révocation de l'Edit de Nantes, perdirent peu à peu l'usage de leur langue, telle qu'elle continuait à se développer aux environs de l'Académie, et la laissèrent insensiblement se corrompre sous l'influence du patois velsche qu'on baragouinait autour d'eux. Si sain soit-il, le fruit détaché de sa branche ne subsiste pas longtemps sans tavelures. L'air de la Suisse, que tous les idiomes ne supportent pas, a été fatal au pur français des huguenots émigrés, devenu, en se transformant, le langage de toute la con-

[1] Numéro du 15 août 1910 de la *Revue (Ancienne Revue des Revues)* de Paris.

trée romande. A peine, par endroits, ressemble-t-il au français qu'on parle en France. »

Il me semble qu'ici déjà notre spirituel et je veux bien croire savant critique, oublie un peu son histoire. Ceux qui parlent et écrivent chez nous ne sont pas tous des réfugiés ni même des huguenots, tant s'en faut. Il faut dire que nos mœurs et notre esprit religieux ont le don d'agacer singulièrement M. Clarsol : il est offusqué, pour le fond et pour la forme, de l'exhortation que le Conseil d'Etat du canton de Vaud fait lire dans toutes les chaires de l'Eglise nationale le dimanche qui précède le Jeûne fédéral. Ce sont des « textes graves naïvement plaisants ».

Si notre « sérieux national » ne plaît pas à M. Clarsol, non plus qu'à notre compatriote M. Samuel Cornut, nous n'y pouvons mais et nous en consolerons bien vite. Les taquineries malicieuses les plus fines de nos voisins d'outre-Jura n'y changeront rien. Mais nous prêterons une oreille plus docile à leurs remarques sur le langage romand.

En voici quelques-unes relatives au vocabulaire.

« ...Si, baigneur oisif, nous flânons dans quelque petite ville des bords du lac en écoutant bavarder les bonnes gens autour de nous, nous ne manquerons pas de recueillir maintes curiosités terminologiques et grammaticales dont la découverte relèvera certainement d'un intérêt positif et nouveau les charmes peut-être un peu monotones de notre villégiature.

...Voici justement, jouant au croquet sous les platanes de la promenade publique, quelques gracieuses élèves d'un pensionnat voisin (entre Genève et Lausanne la majorité des habitants se compose, comme chacun sait, de demoiselles en pension). Ouvrons l'oreille et, vers la fin de la partie, il est probable que nous entendrons leur maîtresse déclarer avec la plus tranquille assurance que le moment lui paraît venu de *réduire* le croquet.

Réduire le croquet, cela signifie en rassembler les arceaux, les boules et les maillets et les replacer dans la boîte qui sert à les transporter. L'appareil du jeu s'étendait tout à l'heure sur un rectangle assez vaste, il tient à présent entre quatre courtes planches de sapin, on l'a donc *réduit*... en élargissant le sens étymologique du mot.

On réduit, de la sorte, beaucoup de choses dans la patrie de Necker qui, lui, s'était préoccupé surtout de réduire nos impôts.

Mais ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'on s'y *réduit* soi-même quotidiennement. Le soir, après qu'on a vidé ensemble plusieurs *décis* d'une fine bouteille de *septante-cinq*, nos excellents amis vaudois nous déclarent posément qu'ils ne vont guère tarder à s'aller *réduire*. Nous nous contentons de nous coucher, ils se *réduisent* et l'expression ainsi outrée évoque du moins, avec bonheur, l'image de braves bourgeois recroquevillés sous leurs couvertures, le menton sur les genoux et les talons au bas du dos... »

Notre censeur en verve continue sur ce ton et cite au passage plusieurs locutions également vicieuses, cueillies sur les affiches et dans les journaux de la région.

« *Il est défendu de piler l'herbe sous peine d'être indiqué au juge.* » Gare aux bambins qui *tracent* dans les sentiers; si par mégarde nous bousculons l'un

d'entre eux, sa nounou, qui accourt, nous attrape de la belle façon : Ah! monsieur, s'écrie-t-elle avec colère, vous me l'avez tout *gâté!* ou plutôt tout *gâtai,* pour rendre l'accent du terroir. »

Etre gâté, suivant notre critique, c'est — chez nous — être meurtri : poires ou gens, il n'importe. Bien que Vaudois de vieille souche, j'affirme n'avoir jamais entendu cette expression, pas plus que celle de *soigner* pour procurer : « Soignez-moi une grosse bonne quand vous irez à Genève. »

Les termes *restauration* pour restaurant, *ensevelissement* pour enterrement, *remettre* ponr vendre, *mise* pour adjudication, *hydrants* pour tuyaux d'arrosage, *sommités* pour sommet, *productions* pour morceaux de concert, sont incontestablement de source romande. Mais on a tort de nous reprocher les vocables *bonnemain*, *votation*, *préaviser*, *compliment*, que M. Clarsol trouvera dans Littré (voir aussi le Supplément au Dictionnaire), même avec le sens que nous leur donnons.

C'est avec plus d'à propos qu'est relevée l'épithète « ferrugineuse » appliquée à la politique :

« La politique ferrugineuse n'est autre que la politique des chemins de fer. Tout ce qui appartient aux chemins de fer, leurs actions, leurs obligations, leur organisation et aussi, bien entendu, leur vitesse, tout cela est *ferrugineux* et ne cesse de l'être que pour devenir *ferroviaire.* » D'accord! laissons ferrugineux et ferroviaire aux administrations férues de français fédéral.

Aussi saurons-nous gré au satirique correspondant de la *Revue* (de Paris) de chercher à nous excuser un peu; les arguments sont parfois trop « poussés » mais au fond assez plausibles.

« Ces pierres dans leur jardin de racines gauloises, nos voisins pouvaient-ils s'en garer ?... C'est miracle, franchement qu'ils aient réussi à conserver intact le fonds primitif d'une langue qu'il suffirait en somme d'écheniller d'un doigt preste pour lui rendre sa grâce et sa pleine santé. Songez donc que les pangermanistes, ces bravaches, la pressent de tous côtés, la brutalisant dans ce coin, la souillant dans cet autre et qu'ils font mine déjà d'envahir son territoire, par le rail... car c'est la sournoise protection des « Chemins de fer fédéraux » qui encourage leurs impatientes tentatives d'occupation!

... « Imaginez quelle espèce de limon linguistique dépose sur la région infortunée du Léman la marée énorme d'Anglais, de Russes, de Berlinois, de citoyens des deux Amériques, de noirs, de jaunes de toutes les latitudes, de Papous ou de Belges, que « l'aspect de ces montagnes » depuis plus d'un siècle attire chaque été dans le pays. Que dis-je, chaque été! L'univers y séjourne à présent de janvier à décembre. Et de janvier à décembre cette nouvelle Babel n'entend jargonner qu'un impossible mélange d'idiomes germains, latins ou polynésiens, agrémentés de petit nègre, un sabir effrayant, qui couvre de ses résonances cacophoniques la maigre voix française, la petite flûte indigène, chaque fois qu'elle essaye encore de susurrer quelques sons légers et timides. »

Nos lecteurs admettront qu'à côté d'une parcelle de vérité, il y a là une énorme exagération à laquelle les journalistes français nous ont habitués depuis longtemps.

On est sans doute curieux de savoir ce que l'amusant correspondant pense de notre accent. Le voici :

« Leur accent, c'est un fanion cantonal fièrement planté sur les mots. Quiconque, par exemple, a entendu bouche vaudoise dire : *C'est trop joli, alors !* sait pertinemment qu'il y a une prononciation romande. Prétendre qu'elle est jolie — *trop jolie, alors !* — c'est un autre point. Les voyelles vigoureusement appuyées qui scandent la phrase avec une rudesse toute montagnarde et une monotonie toute pastorale — au sens ecclésiastique — ces *o* et ces *é* constamment aussi bien que démesurément ouverts, ces *ins* nasillards qui usurpent la place des *ens* et ces finales chantantes qui n'en finissent pas de chanter, tout cela compose une sorte de mélopée où ne se retrouve plus guère la grâce ailée du parler tourangeau, mais qui, en revanche, en prime assez clairement l'humeur nationale.

« Cependant, quelle que soit la vertu de l'accent à cet égard, c'est bien plutôt le style évidemment, — le style réfugié — qui nous indique les traits du tempérament indigène. Dans la façon dont les Suisses du Jura et du Léman choisissent leurs termes et coordonnent leurs propositions, ils nous révèlent ingénument leurs habitudes d'esprit et toute leur manière d'être. Leur langage ordinaire, d'une limpidité cristalline, nous dévoile le fond de leur âme candide, probe et grave. A lire ce que tout le monde lit chez eux, on se rend compte qu'ils n'exigent intellectuellement que de l'honnêteté et que la malice aussi bien que le ridicule leur sont plaisir et péril inconnus. »

Et ce jugement est appuyé d'exemples pris à la quatrième page des journaux, tels que ceux-ci :

« On demande une grosse bonne sachant cuire et garder les enfants. »

« On demande jeune homme pour soigner deux pièces de bétail ; bonne occasion d'apprendre la langue française. »

« On cherche à vendre une jument provenant d'un carabinier », etc.

Dans les dernières pages, l'écrivain satirique plaisante agréablement les orateurs patriotiques et même religieux. Ex. : « Nous avons les pieds sur la terre ferme des réalités et non des nuages. »

« A l'abbaye (c'est-à-dire à l'assemblée festivale) de Préverenges (prononcez Préveringes) le major de table a présidé le banquet avec autant d'intelligence (pron. intelligince) que de fermeté (pron. fermetaï). »

Il est d'autres citations dans lesquelles l'écrivain qui signe Clarsol souligne avec malice l'intention moralisante maladroitement exprimée. Là, le Gaulois a beau jeau et c'est peine perdue de le suivre. En effet, chez le huguenot le sens moral est heurté plutôt que l'oreille. Ce qui touche à la dignité humaine n'est pas, en pays romand, matière à raillerie ; notre littérature est honnête avant tout. Mais nous reconnaissons franchement qu'elle a fort à faire à devenir française, malgré toute la bonne volonté de l'école, de l'Etat, des journalistes et des gens cultivés. Aussi sommes-nous reconnaissants à ceux qui, comme M. Clarsol et la Rédaction de la *Revue de Paris*, nous adressent des observations « destinées à éviter à notre français certaines expressions et tournures de phrases qui pourraient faire sourire en France. »

U. B.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Union des Instituteurs primaires genevois.** — La nouvelle année scolaire était à peine commencée que l'U.-I.-P.-G. s'est remise courageusement au travail. Dans sa séance du 22 septembre, elle a tout d'abord enregistré la démission de son président, M. E. Golay, que des raisons de santé ont obligé à résigner ses fonctions. Espérons qu'un prompt et complet rétablissement lui permettra bientôt de prendre part à nos travaux.

M. Adolphe Deruaz, vice-président, le sympathique organisateur de la première fête de l'U.-I.-P.-G., la belle *journée de Veyrier*, a été appelé à diriger la société et a été remplacé lui-même par M. L. Quiley, régent à Genthod.

M. Berger a ensuite présenté, sur la question des *classes gardiennes*, un intéressant rapport dont les conclusions ont été, après une courte discussion, adoptées à l'unanimité. (Voir ci-après.) Le même jour, la Section des dames entendait sur le même sujet, un rapport de Mlle Métral exprimant des vœux identiques à ceux émis par M. Berger. D'autre part, le Département de l'instruction publique avait lui-même préparé un projet de réorganisation de ces classes. Soumis à l'appréciation de la Commission scolaire, ce projet, qui répond presque entièrement aux vœux des instituteurs, a été admis sans discussion. La seule divergence porte sur l'augmentation de l'indemnité allouée aux fonctionnaires chargés de la tenue des classes gardiennes. Nons ne doutons pas que le Département n'examine cette question avec sa bienveillance habituelle et ne fasse droit à cette revendication dans la limite des ressources budgétaires dont il dispose.

Il faut reconnaître qu'en ce moment le budget subit un sérieux assaut par suite du renchérissement de la vie dont les fonctionnaires souffrent d'autant plus qu'ils sont moins rétribués. M. Léon Favre, rapporteur de la Commission chargée d'étudier la *Situation matérielle* du corps enseignant primaire, a communiqué à l'Assemblée, le résultat des négociations entamées à ce sujet avec le Conseil d'Etat. Il ressort des explications de M. Favre que nos magistrats, et tout particulièrement notre sympathique chef du Département de l'Instruction publique, se montrent fort bien disposés à notre égard. Il y a donc tout lieu d'espérer que l'année 1911 ou 1912 apportera une notable amélioration aux traitements des fonctionnaires de l'Ecole primaire.

Dans la Section des Dames, un exposé des idées contenues dans le beau livre de Förster, a été présenté par Mlle Eugénie Müller. Très clair, malgré sa concision, le travail de Mlle Müller a obtenu un vif succès.

L'ordre du jour de cette séance portait également la désignation des délégués au Comité central de la S. P. R.

La Section des Dames a appelé à ces fonctions, Mme Augusta Pesson et Mlle Marie Métral, avec Mlles A. Pauchard et A. Julliard comme suppléantes.

Dans le Section des Messieurs, MM. Charles Pesson et William Rosier ont été confirmés par acclamation pour une nouvelle période. Suppléants : MM. Léon Favre et Louis Mercier. M. W. Rosier continuera en outre à remplir les fonctions de *Correspondant de l'Educateur*.

Malgré les séductions d'un beau jour d'automne, la Section des Dames réunis-

sait une quarantaine de personnes et la Section des Messieurs constatait la présence de 61 sociétaires. L. M.

1. Application stricte de la loi du 26 octobre 1895 concernant l'organisation des classes gardiennes.

a) Aux enfants qui restent sans surveillance.

b) Aux enfants signalés par l'Enfance abandonnée ou les autorités judiciaires.

c) Exceptionnellement, aux enfants que les parents désirent voir surveiller d'une façon spéciale.

2. Ouverture des Cl. G. toute l'année. Pendant la durée des vacances, toute la journée.

3. Ouverture dans chaque quartier d'une classe de 6 h. à 8 h. du soir.

4. Elaboration d'un règlement déterminant les conditions d'inscription, obligation de régularité, excuses pour absences, carte de présence hebdomadaire, etc.

5. Limitation du nombre des enfants — 40 par classe au maximum et groupements par degrés.

6. Livraison en quantité suffisante de fournitures de dessin, d'écriture, de lectures choisies et d'un stock de jeux de plein air.

7. Libre usage en tout temps des locaux, salles de gymnastique, salles de réunion, etc.

8. Dans la règle, la surveillance devrait être confiée à des maîtres se trouvant à poste fixe dans le bâtiment.

9. Amélioration sensible de l'indemnité de surveillance.

Enfin, étant donné le fait que l'Etat remet aux Comités de quartiers des Cuisines scolaires une allocation assez forte prise sur la subvention fédérale à l'Ecole primaire, la Commission émet le vœu que le Département exige qu'un certain nombre de maîtres fassent partie de droit du Comité de ces institutions.

VAUD. — **Ecoles normales.** — Lundi 31 octobre, l'Ecole normale a pris congé de M. Macler, professeur de langue française, qui se retire de l'enseignement public, après y avoir consacré ses forces pendant près d'un demi-siècle, dont vingt-trois ans à l'Ecole normale.

Après un chant entonné par les élèves-garçons, sous la direction de M. Troyon, M. L. Gauthier, chef de service, remplaçant M. le conseiller d'Etat C. Decoppet, retenu à Berne par la session des Chambres, a retracé la belle carrière de M. Macler et dit les grands services qu'il a rendus à la cause de l'instruction publique dans le canton de Vaud.

M. le directeur F. Guex a rendu hommage aux qualités de M. Macler comme maître et comme grammairien, à la clarté de son enseignement, à sa patience, à sa scrupuleuse conscience, au soin qu'il mettait à éviter de jouer de cette ironie qui dessèche le cœur et tarit la source des juvéniles enthousiasmes. Au nom de ses collègues, M. F. Guex a dit avec quel chagrin ils se séparaient de celui qui fut toujours pour eux un excellent collaborateur et ami. Enfin il a lu la lettre d'une ancienne élève disant tout le fruit qu'elle a retiré des leçons du bon maître et déplorant la perte que l'Ecole normale fait par son départ.

Parlant au nom de ses camarades, garçons et filles, M. Benoît, élève de 1re

classe, a exprimé à son tour les sentiments de vif regret qu'éprouvent tous les élèves en cette circonstance.

Comblé de cadeaux de la part de l'Etat, du corps enseignant et des élèves, M. Macler a dit d'une voix émue combien il était sensible à toutes ces marques de reconnaissance et d'affection.

M. le directeur a présenté le nouveau maître de français, M. Arthur Freymond, qui a déclaré qu'il s'efforcerait de suivre les traces de son prédécesseur.

Un chœur exécuté par les jeunes filles et une prière de M. le pasteur D. Meylan ont mis le point final à cette touchante cérémonie.

CORRESPONDANCE

Berne, le 26 octobre 1910.

A la Rédaction de l'*Educateur*, à Lausanne.

Les soussignés vous prient de publier la rectification suivante :

Le N° 42 de l'*Educateur*, du 22 octobre 1910, publie sous la signature de M. H. Gobat un article dans lequel il met en cause les soussignés et qui est de nature à induire en erreur les lecteurs de votre journal.

M. Gobat affirme que les procès-verbaux dans lesquels nous (?) avons puisé nos renseignements relatifs au conflit surgi au sein du Comité central de la Société des instituteurs bernois « ne sont pas aussi impartiaux qu'on veut bien le dire » et qu'« ils paraissent avoir été écrits pour les besoins de la cause. » Cette assertion est inexacte. Les procès-verbaux auxquels M. G. fait allusion sont *la reproduction textuelle des originaux*, lesquels sont tous approuvés *à l'unanimité* par le Comité central et signés du président, M. Schlæfli et du secrétaire, M. Trœsch, soit des deux parties intéressées. Ils offrent donc la plus sérieuse garantie d'impartialité.

M. Gobat affirme, en outre, que « la manière dont est traité un membre du coin le plus extrême du Jura n'est pas une preuve de beaucoup d'impartialité. » M. G. donne à entendre que cette allégation figure au procès-verbal. C'est inexact. Il s'agit d'une simple observation imprimée sous forme de note au pied des procès-verbaux confidentiels, publiés par M. Trœsch, et ayant pour but de renseigner les lecteurs sur le fait qu'un membre jurassien du Comité central assiste à des délibérations en langue allemande sans être en état de les comprendre. La note en question ne saurait donc être envisagée comme une preuve de partialité.

Enfin, l'article attribué à M. H. (Heimann) par M. Gobat, émane d'un instituteur jurassien du district de Courtelary.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments de parfaite estime.

Ch.-Albert Rossé. — Fritz Heimann.

Atlas scolaire suisse. L'atlas publié sous les auspices de la Conférence des chefs de département de la Suisse a paru en 1909. La Commission de rédaction était composée de MM. Gobat, de Berne, A. Huber, de Zurich, Walser et Held, de Berne, F. Guex, de Lausanne, C. Knapp, de Neuchâtel, W. Roser, de Genève, et E. Zollinger, de Küssnacht.

L'édition française est en bonne voie. On compte qu'elle paraîtra l'année prochaine.

PARTIE PRATIQUE

QUELQUES VIEUX CONSEILS TOUJOURS A PROPOS

Nous trouvons dans un manuscrit du philosophe *Ernest Naville*, intitulé : *Directions pratiques pour la conduite des Ecoles*, quelques pages sur la langue maternelle, qui n'ont pas perdu toute leur actualité :

La formation du langage n'est pas l'œuvre de la leçon de français seulement, mais bien plutôt de l'ensemble de tout l'enseignement. Nous avons déjà rencontré, dans le compte rendu de la lecture et dans les exercices de vocabulaire, des moyens de rendre le langage correct et d'éviter que l'enfant ne prenne la funeste habitude de prononcer des sons auxquels il n'attache aucun sens. Le maître, d'ailleurs, doit avoir constamment ce but en vue. Dans toutes les leçons, et aussi dans tous les rapports qu'il a avec les enfants, aux heures de récréation ou en dehors de la classe, il doit s'appliquer à leur faire éviter les expressions incorrectes, basses, vulgaires, et attirer leur attention sur des paroles qu'ils emploieraient sans en comprendre le sens. Des étrangers ou des inspecteurs seront assez prompts à juger la valeur du maître d'après la manière de s'exprimer des élèves.

Examinons ici les moyens à employer dans l'enseignement proprement dit pour atteindre le double but de rendre la parole *correcte* et intelligente.

1° Pour corriger les expressions des enfants, il faut les appeler à s'exprimer souvent d'eux-mêmes. Au lieu de leur faire apprendre passivement des règles et des exemples de grammaire qu'ils n'auront qu'à répéter, on aura donc soin de leur faire inventer des exemples. S'ils emploient des expressions vicieuses ou des termes impropres, on cherchera à les faire se corriger eux-mêmes, si possible.

L'étude par cœur, dont le principal est d'exercer la mémoire, a aussi l'avantage de donner à l'enfant des modèles de bonnes expressions. Pour qu'elle atteigne ce but, il ne faut pas faire étudier seulement des vers, mais aussi de la prose, et de la prose qui offre l'exemple d'un style familier, mais pur et correct.

2° Lorsqu'on donne à étudier des règles de grammaire, ou un morceau de prose ou de vers, avant de l'avoir expliqué, on tombe dans l'inconvénient de faire marcher le signe avant la chose. L'étude par cœur roulera donc toujours sur ce qui aura été préalablement expliqué.

Dans le même but, on donnera toujours l'exemple avant la règle, et on tirera l'exemple de la règle même, au lieu de suivre l'ordre inverse. Si l'on donne la règle seule, ou la première, il est difficile ensuite de fixer convenablement l'attention de l'élève sur son explication. — L'invention des exemples indiquée plus haut comme un moyen de former le langage, se présente ici avec une importance beaucoup plus grande. Elle offre le seul moyen certain de s'assurer que la règle a été bien comprise. On ne comprend véritablement que ce qu'on sait appliquer soi-même.

De l'orthographe.

Le maîtres attachent souvent une importance exagérée au fait d'obtenir, dans leur classe, un certain nombre de thèmes sans fautes.

Cette préoccupation est très funeste, si elle porte à pousser seulement les élèves les plus avancés, en laissant les autres privés des soins qui leur seraient nécessaires. Elle est fâcheuse encore si (tous les élèves étant l'objet d'une égale sollicitude) ce but poursuivi domine exclusivement dans l'enseignement, et fait oublier les buts plus essentiels de la correction, de l'intelligence et de la facilité de la parole, soit orale, soit écrite. Il importe à tout le monde d'écrire correctement les mots de la langue, mais une connaissance approfondie de l'orthographe dans tous ses détails est plutôt un luxe qu'une nécessité pour un nombre considérable d'élèves des écoles primaires. C'est au maître à savoir ne rechercher ce résultat que lorsqu'il peut le faire sans nuire à des résultats plus essentiels encore.

NOTRE PAYS

Leçon VIII.

La Suisse et l'étranger.

A. Les touristes.— Le nombre des touristes de nationalité étrangère est évalué pour la Suisse de $2\frac{1}{2}$ à 3 millions selon les années. En 1905, on comptait en Suisse 1924 hôtels avec 124 000 lits. On a calculé que les touristes donnent à la Suisse une somme de 400 millions par an. Avec ces millions, notre pays *importe* des marchandises et *paye ses dettes* à l'étranger ; car, pour construire ses chemins de fer, ses routes, pour faire face à toutes ses dépenses, la Suisse a dû *emprunter* de l'argent.

Cette invasion annuelle d'étrangers n'est pas sans inconvénients. Elle risque en effet de corrompre les mœurs simples du peuple, de créer l'amour de l'argent; et puisque nous parlons à des écoliers, il est bon de les mettre en garde contre la mendicité des enfants qui s'introduit là où les touristes riches ont l'habitude de se rendre. (L'écrivain suisse Edouard Rod décrit dans son livre, *Là-Haut*, les effets dévastateurs de l'influence étrangère et cosmopolite.)

B. Les étrangers fixés en Suisse. — Notre pays abrite environ 400 000 étrangers, dont près de la moitié sont Allemands, un tiers Italiens, un sixième Français. Cela fait une proportion de plus du 12 %. Ces étrangers peuvent être *naturalisés*, c'est-à-dire devenir Suisses ; mais il faut pour cela qu'ils payent parfois une somme assez élevée et qu'ils offrent des garanties sérieuses. Moyennant un certain temps de séjour en Suisse, ils peuvent posséder un droit de vote dans de certaines limites. On se préoccupe, maintenant, d'exercer sur ces étrangers une influence qui leur fasse aimer notre patrie et comprendre le but qu'elle poursuit.

C. Relations avec les autres pays. — Notre patrie joue un grand rôle comme trait d'union entre les nations. Elle est le centre de ces grandes associations internationales qui font beaucoup pour établir la *paix* sur la terre. Ainsi le *Bureau de l'Union postale universelle* se trouve à Berne (faire voir une reproduction du monument récemment élevé) ; l'*Union télégraphique* internationale, l'*Union* qui règle les *transports internationaux* par chemin de fer; celle qui protège les droits des artistes, compositeurs, écrivains et inventeurs.

L'œuvre internationale de la *Croix-Rouge* créée par le Suisse Henri Dunand a également son siège en Suisse, ainsi que l'Union des Amies de la jeune fille.

Souvent le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral ont été chargés de s'occuper des conflits existant entre certains pays et ont réussi à éviter des guerres et à mettre l'entente entre parties adverses.

Nos voisins plus puissants montrent en général envers notre petite patrie une grande bienveillance et ont pour elle un respect qu'il faut s'efforcer de mériter toujours mieux. Aucun d'eux ne cherchera sans doute à nous faire volontairement la guerre, mais en cas de conflit grave entre les grandes nations qui nous avoisinent, on peut redouter une invasion forcée et la violation de notre neutralité.

Il est juste d'ajouter que si le courant cosmopolite qui se déverse sur notre pays est plein de dangers qu'il faut prévoir et auxquels il faut préparer notre peuple à résister, il offre des avantages. Nous avons mentionné l'avantage financier qui résulte de l'industrie des touristes. On peut mentionner le fait que dans beaucoup d'endroits de notre patrie, la visite des étrangers a contraint la population à devenir plus *propre*, à vivre dans de meilleures conditions de *confort et d'hygiène*. On peut ajouter également que les touristes sont un élément de *pacification* entre les peuples. Ceux qui apprennent à aimer les beautés naturelles de la Suisse et qui par cela même font d'elle comme une seconde patrie où ils aiment à retrouver les émotions grandioses et bienfaisantes de la nature alpestre, ceux-là sont évidemment peu disposés à la *guerre* contre elle. Indirectement aussi les touristes consolident la paix internationale et l'entente entre les peuples : par le fait qu'ils apprennent les langues étrangères, qu'ils souffrent plus que d'autres des tracasseries douanières; qu'ils éprouvent le besoin de voir les peuples adopter les mêmes monnaies et les mêmes unités de mesure. Tout ce qui tend à rapprocher les peuples est un élément de pacification.

Questions.

1° Le séjour des touristes en Suisses contribue-il à maintenir ou à faire disparaître les costumes nationaux?

2° A quelles conditions un étranger peut-il obtenir le droit de vote dans une commune, dans le canton?

3° Quels sont les dangers que le grand nombre d'étrangers conservant leur esprit national font courir à la Suisse?

4° Pourquoi protège-t-on les découvertes des inventeurs, les œuvres de l'artiste, sculpteur, peintre ou littérateur, et comment s'y prend-on pour les protéger?

5° Citer quelques-unes des principales alliances entre grandes nations et dire pourquoi la Suisse ne s'allie à aucune d'elles?

6° Pourquoi les voyageurs sont-ils amateurs de l'unification des monnaies, des mesures; et les adversaires des douanes? L.-S. P.

SCIENCES NATURELLES

Les vins sans alcool.

Degré supérieur.

Leçon destinée à compléter celle qui a pour titre : *le vin* dans le *plan d'études*.

La vendange bat son plein ; le moût coule du pressoir ; les cuves sont remplies à déborder.

Un fabricant de vins sans alcool a acheté la récolte. Comment va-t-il opérer pour que le moût ne subisse pas la fermentation alcoolique ?

Sitôt que le moût aura fini de couler, on le pasteurisera dans des appareils spéciaux.

Il y a bien des années déjà, le grand Pasteur a montré, non seulement que les maladies du vin sont dues à des ferments organisés ou à des végétations cryptogamiques, mais aussi que le chauffage (à une température qui varie de 55 à 70 degrés) détruit ces germes et stérilise le liquide, qu'il faut ensuite conserver à l'abri de l'air.

Depuis quelques années, les fabricants de vins sans alcool pratiquent l'opération indiquée de façon théorique par l'illustre savant français, et cela sur des milliers de litres de vin et de cidre.

En sortant de l'appareil stérilisateur, les moûts sont versés à l'abri absolu de l'air dans des tonneaux jusqu'à ce qu'ils soient clarifiés et mis en bouteilles.

Certaines fabriques assimilent quelque peu d'acide carbonique au vin sans alcool au moment de l'embouteillage, cela afin de donner au jus du raisin une saveur un peu acide.

L'opération est terminée ; les vins sans alcool peuvent être mis en circulation.

Comparons-les avec les vins ordinaires :

Dans les vins sans alcool, l'alcool, poison, formé par la fermentation, est remplacé par le sucre, aliment. Voilà toute la différence, que je pourrai établir dans les deux égalités suivantes :

Vin = eau, matières colorantes, tanin et *alcool*.

Vin sans alcool = eau, matières colorantes, tanin et *sucre*.

Nous ne voulons pas discuter de la nocivité plus ou moins grande du vin, mais il demeure incontestable que comparativement, les vins sans alcool sont infiniment supérieurs comme qualité, étant nutritifs, sains et sans danger aucun pour l'organisme, ce que l'on ne saurait dire des boissons fermentées.

Les vins sans alcool ont un goût doux, le goût du raisin. Les enfants, et toutes les personnes qui n'aiment ni les mets épicés ni les boissons fortes, apprécient ces boissons non alcooliques.

Malheureusement, le prix de ces vins est assez élevé, aussi se trouve-t-il peu de gens qui en boivent régulièrement. Les abstinents, en particulier, qui ont supprimé de leur budget la somme consacrée aux boissons alcooliques, leur préfèrent de bonne et saine eau.

On a reproché souvent aux sociétés antialcooliques de vouloir ruiner les vignerons et les paysans possesseurs de vergers. Cette assertion est fausse, puisqu'il est prouvé que nos deux principales fabriques de vins sans alcool, celle de MM. Briod et Cie à Yverdon et celle de Meilen, utilisent au moins un million de kilos de raisins par an et une quantité importante de fruits pour la fabrication des cidres sans alcool.

Que ceux qui considèrent les vins sans alcool comme une vulgaire drogue non alcoolique, fabriquée on ne sait comment, soient rassurés et convaincus. C'est une boisson de valeur recommandée par les médecins, et ce sera faire une œuvre excellente de préservation sociale que d'habituer nos enfants à l'usage de ces

boissons, et de les mettre en garde contre l'usage immodéré des boissons fermentées. H. P.-B.

Analyse des vins sans alcool. — Vins sans alcool de Meilen.

Composition d'après les analyses de MM. les Prof. Dr. A. Rossel, Dr. Niederstadt, Dr. Schumacher, Walter N., Edwards, etc.

Matières solides ou Extrait: 143,1 — 189,1 g. p. l.

	Sucre	Acidité	Albumine	Cendres
Minimum.....	115 g.	5,2 g.	4,2 g.	3,1 g.
Maximum.....	160 »	9,7 »	6,4 »	4,2 »

Spécification des matières:	Sucre de raisin Sucre de fruits	Acide tartrique » malique » citrique » tannique	Albumine Proteine	Potasse, Soude, Magnésie, Chaux, Acide phosphorique, Oxyde de fer, Oxyde de manganèse, Acide silicique, Acide sulfurique, Chlore.

GRAMMAIRE

Imparfait et passé défini.

Bernard Palissy.

I. — Pendant huit mois, il fabrique des pots. Puis, pour les faire cuire, il construit un nouveau four. Il fait le mortier lui-même et porte la brique sur son dos, n'ayant pas d'argent pour se faire aider. Il travaille un mois encore à recouvrir d'émail ses poteries. Il les met ensuite au four, et reste six jours et six nuits sans pouvoir faire fondre l'émail.

Il n'a plus de bois pour entretenir le feu. Il arrache les arbres de son jardin et les brûle. Il en vient à brûler les meubles de sa maison. Puis, n'ayant plus rien à mettre dans son four, il enlève le plancher de ses chambres et le jette au feu.

Il tombe dans une grande misère, et c'est à peine s'il a de quoi manger, car s'il travaille beaucoup il ne gagne rien.

II. — Je suis si amaigri et desséché que mes bras et mes jambes n'ont plus que os et la peau. Pour me consoler, on se moque de moi, et l'on crie par la ville que je suis fou. D'autres disent même que je cherche à faire de la fausse monnaie.

Je suis exposé, toutes les nuits, aux pluies et aux vents, et je n'entends, autour de moi, que chats-huants qui chantent et chiens qui hurlent en se répondant les uns aux autres.

Quand je vais me coucher, à minuit ou au point du jour, je traverse les rues sans chandelle, trébuchant comme un ivrogne. Je suis vêtu comme un homme qu'on aurait traîné par tous les bourbiers de la ville.

***

Pour faire suite à l'étude de l'imparfait et du passé défini, ces deux morceaux, qui peuvent faire l'objet d'une ou deux dictées, seront écrits, par les élèves, la première partie, à la première personne du singulier du passé défini, et la seconde partie, à la troisième personne du singulier de l'imparfait.

Dans le texte I, certaines actions peuvent être rendues par l'imparfait ; l'élève les trouvera peut-être, surtout en lisant et en faisant la permutation. Exemple : Je n'avais plus de bois... Je faisais le mortier moi-même et je portais la brique...

Eug. M.

DICTÉE

Degré intermédiaire.

Le hérisson.

Voyez, à la clarté de la lune, cet animal étrange, au corps couvert de piquants. Il court le long de la haie; il entre dans notre jardin. Ne lui faites pas de mal, car c'est un hérisson ; il est à la recherche d'une proie et dévore tous les insectes qu'il trouve sur son chemin. Le hérisson est un des auxiliaires de l'agriculteur, car il détruit un nombre considérable d'animaux nuisibles. C'est un animal nocturne très carnassier. Pendant le jour, il se cache dans les haies ou dans les buissons, sous les tas de bois ou dans des trous souterrains. La nuit venue, il sort de sa retraite et se met en chasse. Il se nourrit non seulement d'insectes, mais encore de souris, de rats, d'escargots, de reptiles. Il attaque aussi la vipère et se roule en boule quand celle-ci essaye de le mordre. Au commencement de l'hiver, le hérisson s'enfonce dans son terrier et tombe en léthargie.

Vocabulaire. Un *h*érisson, une *h*aie, un auxiliaire, un carnassier, un trou souterr*a*in (une demeure souterr*a*ine, une retraite, un escargot, un terrier, la léthargie. — *Devoir.* Conjuguez au présent et à l'imparfait de l'indicatif les phrases suivantes: Je vois un hérisson et je ne lui fais pas de mal. Je cours le long de la haie et j'entre dans notre jardin.

A. B.

ARITHMÉTIQUE

Retraites populaires. (Fin).

Tarif n° 5. (Rentes à 65 ans.)

1. Deux ouvriers, le père et le fils, s'assurent pour la vieillesse; le père a 40 ans, le fils 18. Quelle pension chacun d'eux touchera-t-il à 65 ans, s'ils versent f. 2 par mois, capital abandonné? capital réservé ?

R. f. 211, f. 714; f. 130, f. 508.

2. Edouard a 8 ans, il verse 50 c. par mois à la Caisse de retraites. Quelle pension touchera-t-il à 65 ans, capital abandonné? capital réservé ?

R. f. 397, f. 326.

3. Quelle serait sa pension, s'il versait f. 1 par mois? f. 2? (Problème précédent.) R. f. 661, f. 520; f. 1124, f. 841.

4. Un négociant âgé de 30 ans réalise un boni de f. 720 par an. Il consacre le $^1/_{12}$ de cette somme à l'assurance-vieillesse. Calculer sa pension à 65 ans dans les deux systèmes. R. f. 797, f. 468.

5. Deux garçons de 15 ans économisent f. 2 par mois. L'un verse cette somme à capital abandonné, l'autre à capital réservé. Quelle sera la différence des pensions à 65 ans? R. f. 227.

6. Un domestique âgé de 40 ans a eu un legs de f. 1500 au décès de son maître.

Il place cette somme dans une banque au 4 % et en verse chaque année l'intérêt à la Caisse de retraites. Quelle rente viagère aura-t-il aquise à 65 ans, capital abandonné? R. f. 435.

7. Une commune verse pour l'un de ses ressortissants faible d'esprit, âgé de 9 ans, f. 6 par an à la Caisse de retraites. Calculer la pension à 65 ans, capital réservé. Les versements faisant retour à la commune au décès de l'assuré, que touchera cette dernière? R. f. 311, f. 336.

Divers.

1. La mutualité scolaire de votre classe comprend 35 sociétaires qui ont versé chacun f. 6 à la Caisse de retraites en 1909. Quelle somme l'Etat verse-t-il aussi à la Caisse pour le compte de votre association? (La prime est égale au versement.) R. f. 210.

2. Le subside spécial que l'Etat accorde en plus équivalant au 10 % des primes d'encouragement, dites à combien ascende ce dernier? R. f. 21.

3. En 1908, votre mutualité scolaire a encaissé pour 38 sociétaires fr. 167, et en 1909, pour 45 sociétaires, f. 218. La moyenne des versements a-t-elle baissé ou s'est-elle accrue pendant le dernier exercice? R. Accroissement f. 0,45

4. Pour 1909, l'Etat de Vaud a versé à la Caisse de retraites :

3525 primes d'encouragement	de	f. 6;
925	»	f. 8;
872	»	f. 10 et

f. 8179.60 pour 2695 primes inférieures à f. 6. Quelle somme totale l'Etat a-t-il ainsi versée pour les assurés? R. f. 45 449,60.

5. Quelle est la valeur moyenne d'une prime? (Problème précédent.) R. f. 5,67.

6. En 1909, 6360 enfants ont effectué des versements à la Caisse de retraites par l'intermédiaire des mutualités scolaires; le total des versements a été, pour cette catégorie d'assurés, de f. 38 362. Quel a été le versement moyen annuel d'un enfant? R. f. 6,03.

7. Les frais d'administration de la Caisse de retraites se sont élevés en 1909 à f. 11 992,30. Ces frais sont payés par l'Etat sous déduction d'une provision de 5 % sur les versements à capital abandonné et de 3 % sur les versements à capital réservé. Les premiers se sont élevés à f. 23 519,79 et les seconds à f. 85 506,78; quelle somme l'Etat a-t-il déboursée pour les frais d'administration? R. f. 8251,10.

8. L'Etat a en outre payé en 1909 :

1° Pour le compte des assurés, fr. 45 449,60 de primes d'encouragement;

2° Aux mutualités scolaires, une subvention spéciale de f. 3071 25;

3° Aux sociétés mutualistes (adultes), une dite de f. 961,65.

Combien l'assurance-vieillesse a-t-elle coûté à l'Etat en 1909, frais d'administration compris? R. f. 57 733,60.

Maximes.

Vivre sans trouble et mourir sans remords est la récompense d'une vie tempérante et sagement réglée.

Les petites épargnes font les grosses économies.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires.

Vugelles-la-Mothe. — La place de maîtresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille est au concours.

Fonctions légales.

Traitement : fr. 600 par an plus logement et jardin.

Adresser les offres au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'Instruction, jusqu'au **18 novembre**, à 6 heures du soir.

Le Département de l'Instruction publique porte à la connaissance des **Commissions scolaires** qu'un congé est accordé pour le samedi 12 novembre aux membres du personnel enseignant qui prendrout part le dit jour aux assemblées de sections de la Société pédagogique vaudoise.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

ASSURANCE-

VIEILLESSE

Retraites à 55, 60 ou 65 ans

avec subvention de l'Etat

H 15189 L

Direction : Rue Haldimand, 20, LAUSANNE

CHŒURS MIXTES

A vendre 12 exemplaires des **Echos du Léman,** comme neufs, à très bas prix, — S'adresser J. BAUMANN, pasteur, Crissier.

SALUT CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10 % **AU COMPTANT**

sans aucune majoration

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

R. Spörri, Opticien

Bienne

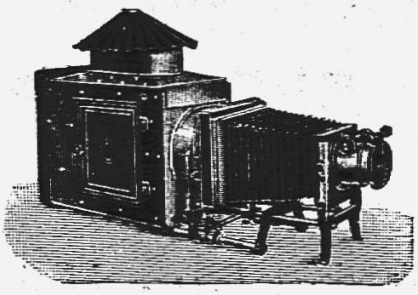

recommande son stock permanent

D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition. H 15 40 U

Les Machines à coudre

SINGER

ont obtenu à

L'Exposition universelle de Bruxelles 1910

le Grand Prix

(LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE)

Cette nouvelle et importante distinction confirme leur SUPÉRIORITÉ ABSOLUE

LES MACHINES A COUDRE SINGER

ont également reçu les

Plus Hautes Récompenses (Grands Prix)

aux Expositions universelles de

PARIS (1878-1889-1900) — *St-LOUIS (E.U.A.) (1904)* — *MILAN (1906)*

Grandes facilités de paiement — Escompte au comptant

Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.
Delémont, rue des Moulins, 1
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, Grand'rue, 73.
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 11.
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

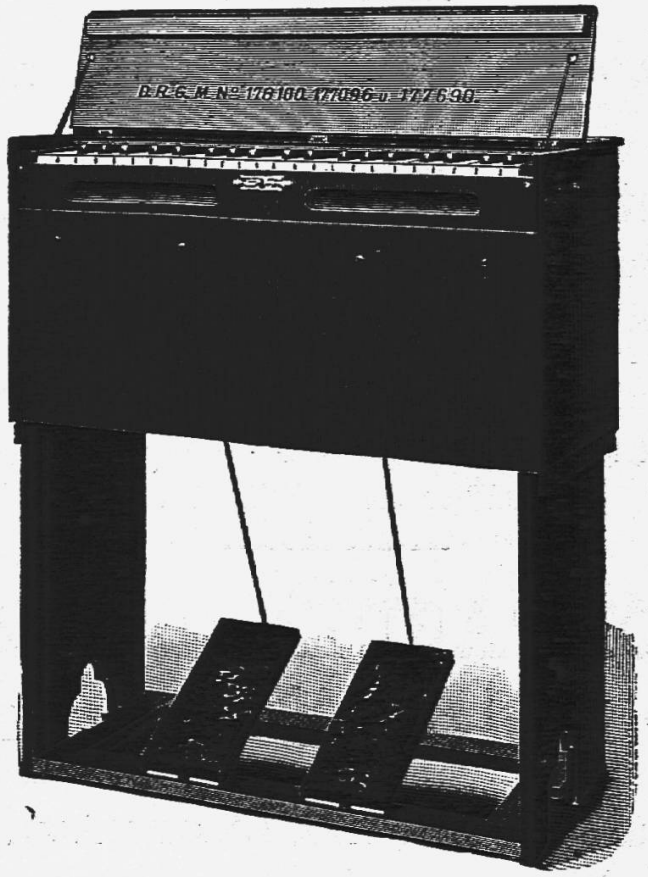

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIme ANNÉE. — No 46. LAUSANNE — 19 Novembre 1910.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

Ma Jolie Bibliothèque

Bibliothèque pour les petits, l'enfance et la jeunesse

Collection d'ouvrages soigneusement édités et illustrés

Prix de chaque volume . . . . . relié, Fr. 3.50

Ma Jolie Bibliothèque

par son prix d'un extraordinaire bon marché, le choix des sujets traités, d'une correction absolue, son illustration originale et du meilleur goût, sa présentation élégante et soignée, est assurée d'un succès considérable ; plus de 6000 volumes ont été vendus en quelques mois.

MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE comprend les ouvrages suivants :

1° Pour les Petits (de 5 à 9 ans)

Cornaz S. **Nos enfants et leurs amis.** Illustré par E. Elzingre.
Cornaz S. **Les nouveaux amis.** Illustré par E. Elzingre.
Vuagnat A. **Contes rustiques.** Illutré par Mlle Calame (épuisé).
Corbaz A. et L. **Au grand air.** Illustré par Mlle Matthey-de l'Etang.

2° Pour l'Enfance (de 9 à 13 ans)

Hautesource Mme L. **Un nid sous la feuillée.** Illustré par E. Elzingre.
Hautesource Mme L. **La bonne route.** Illustré par E. Elzingre.
Hautesource Mme L. **Une princesse en servitude.** Illustré par E. Elzingre.
Achard Lucie. **Le rêve de Claire.** Illustré par E. Elzingre.
Guillermet Mlle F. **Mademoiselle de Trop.** Illustré par E. Elzingre.

3° Pour la Jeunesse (de 13 à 16 ans).

Villemard A. **Le petit marquis.** Illustré par P. Kauffmann, de Paris.
Mermin J. M. **Le drame du Nivernais.** Illustré par Mlle Lachenal.
Bullen Frank. **La Croisière du Cachalot.** Illustré par A. Gautschi.

Nous recommandons également à nos lecteurs les ouvrages suivants, qui, par leur format, ne peuvent pas entrer dans MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE, mais n'en sont pas moins des plus recommandables.

Pour les Petits

Piccard Mme M. **Les histoires de maman.** Couverture illustrée cartonné. . . . . 3.—
Reymond Marthe, Mlle. **Chez grand-père.** Illustré cartonné . . . . 3.—
Etienne H. **Pour les tout petits.** Poésies, illustré, cartonné. 4me édition. 2.—

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Cherchent places : 5 institutrices de langue allemande ; 1 maître de dessin ; plusieurs instituteurs de langue française, allemande, italienne, romanche, anglaise, danoise ; une institutrice de langue anglaise, docteur phil.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus *célèbres écrivains romands*, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand " paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les Nos parus :

No 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne. — La Marquise.
No 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles.
No 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse.

Pour paraître en 1910 :

No 4 **L. Favre.** Jean des Paniers. No 5 **Alf. Ceresole.** Le Journal de Jean-Louis.
No 6 **T. Combe.** Le Mari de Jonquille. No 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses

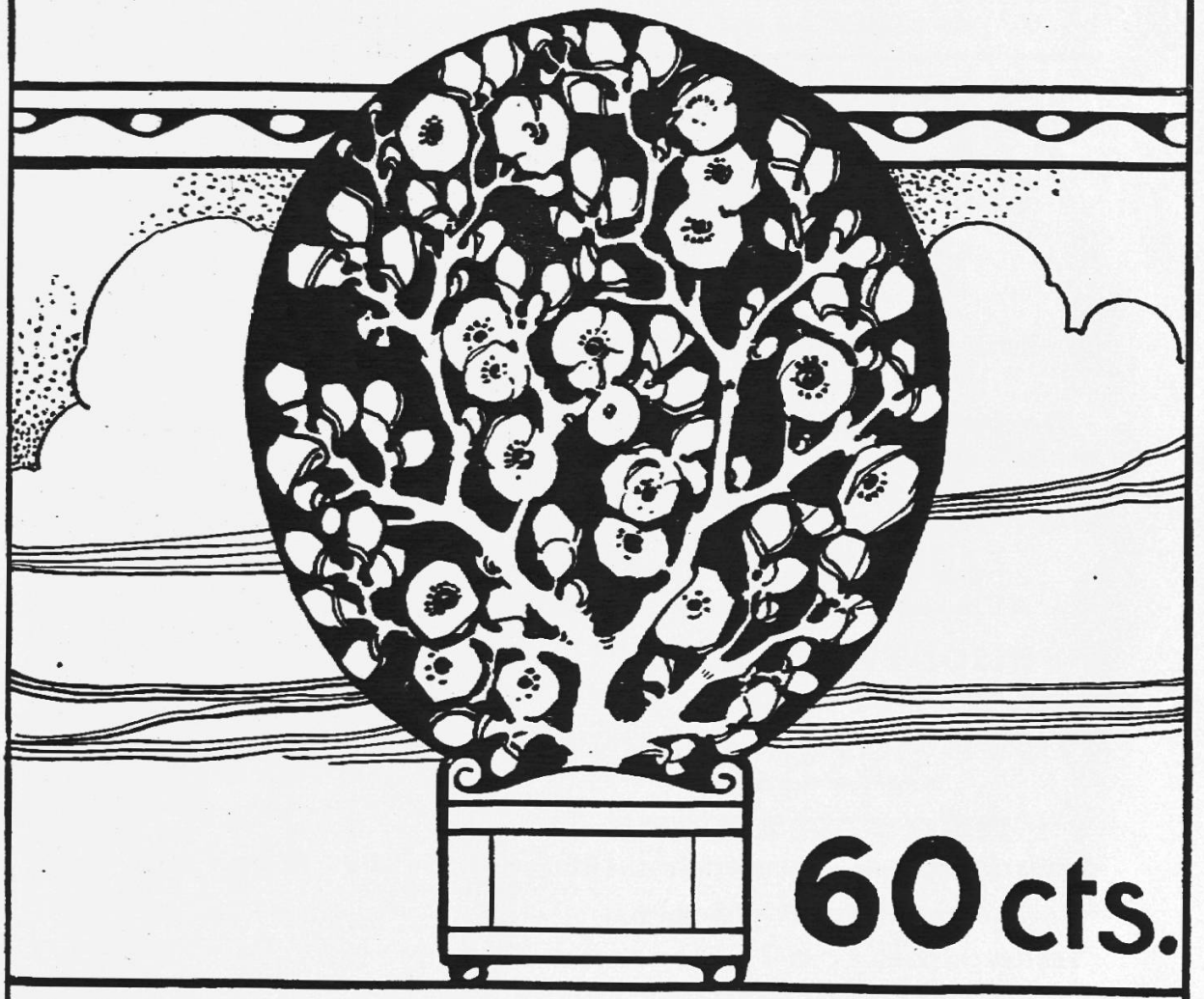

60 cts.

Librairie PAYOT & Cie Lausanne

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1er titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

PERRENOUD & Cie

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
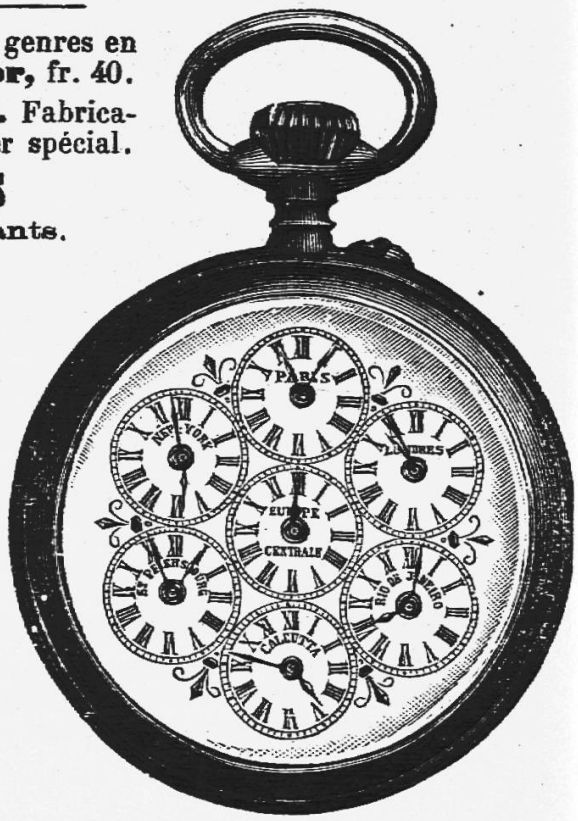
10 % au corps enseignant.